



# UNIMER

## AVIS DE CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 28 septembre 2012

Messieurs les actionnaires de UNIMER sont convoqués à l'Assemblée Générale Extraordinaire au siège de la société Sanam Holding, 26 Rue d'Ifrane, Quartier CIL à Casablanca, qui sera tenue le :

**28 septembre 2012, à 15 heures :**

En vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Décision de la fusion par voie d'absorption de la société CONSERNOR par la société UNIMER ;
- Approbation de la convention de fusion signée avec la société CONSERNOR ;
- Approbation des apports, de leur évaluation et de leur rémunération ; augmentation du capital en conséquence, sous réserve de la réalisation des conditions suspensives du projet de fusion, notamment l'obtention du Visa du CDVM ;
- Constatation de la réalisation définitive de la fusion ;
- Constatation de la dissolution anticipée de la société CONSERNOR ;
- Quitus aux administrateurs ;
- Quitus aux commissaires aux comptes ;
- Modifications corrélatives des statuts ;
- Recomposition du Conseil d'Administration ;
- Pouvoirs en vue de formalités légales ;
- Questions diverses.

La demande d'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour, formulée par les actionnaires détenteurs du pourcentage d'actions prévu par l'article 117 de la loi n° 17-95, doit être adressée par les actionnaires au siège social par lettre recommandée avec accusé de réception ou par fax au 05 22 53 97 82 dans le délai de dix jours à compter de la date de publication du présent avis de convocation.

Un actionnaire peut se faire représenter dans les conditions prévues par la loi n° 17-95 relative aux sociétés anonymes.

### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

### TEXTE DES PROJETS DE RESOLUTIONS

#### PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée des actionnaires, après avoir entendue lecture des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes et de la convention de fusion, décide la fusion par voie d'absorption de la société CONSERNOR par la société UNIMER et ce avec effet à compter du 1 janvier 2012.

#### DEUXIEME RESOLUTION

Les actionnaires, après avoir pris connaissance de la convention de fusion datée du 20 juin 2012 et signée avec la société CONSERNOR aux termes de laquelle la société CONSERNOR feraient apport à la société UNIMER à titre de fusion, de la toute propriété de leurs biens, droits et obligations sans exception ni réserve tel que le tout existait au 31 décembre 2011, date à laquelle ont été arrêtés les comptes de la société CONSERNOR, avec les résultats actif et passif des opérations faites depuis le 1er janvier 2012 jusqu'à la date de réalisation définitive de l'apport fusion :

- APPROUVENT purement et simplement ladite convention de fusion ;
- APPROUVENT les apports, à titre de fusion, effectués par la société CONSERNOR, ainsi que l'évaluation qui en a été faite, soit un apport net de 252.000.000,00 DH ;
- APPROUVENT la rémunération de ces apports selon un rapport d'échange de 35 actions UNIMER pour 1 action CONSERNOR

#### TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale et suite à l'approbation définitive de la fusion, décide conformément à la deuxième résolution, que le capital de la société UNIMER soit augmenté d'une somme globale de 14.000.000,00 DH pour porter de 100.138.800,00 DH à 114.138.800,00 DH par la création de

1.400.000 actions de 10 DH chacune de valeur nominale, entièrement libérées à attribuer aux actionnaires de la société CONSERNOR, en rémunération des apports effectués par cette dernière.

Les 1.400.000 actions nouvelles seront entièrement assimilées aux actions anciennes composant le capital de la société UNIMER.

#### QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale, en conséquence de l'adoption de la résolution qui précède, constate la réalisation définitive, à compter de ce jour, avec la date d'effet prévue, de la fusion par voie d'absorption de la société CONSERNOR par la société UNIMER, telle que ladite fusion résulte de la convention de fusion passée entre la société absorbante et la société absorbée, suivant actes sous seing privé du 20 juin 2012 approuvé par l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société absorbée et approuvée aux termes des premières résolutions ci-dessus.

#### CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée des actionnaires, en conséquence des résolutions qui précèdent, constate la réalisation définitive de la dissolution anticipée de la société CONSERNOR, par suite de la réalisation définitive de la fusion de celle-ci et la société UNIMER, par voie d'absorption de la première par cette dernière, telle que cette dissolution avait été décidée aux termes tant de la convention de fusion du 20 juin 2012 que de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société CONSERNOR, qui se trouve dissoute de plein droit, à compter de ce jour.

#### SIXIEME RESOLUTION

Comme conséquence de l'approbation des résolutions précédentes, les actionnaires donnent quitus entier et sans réserve aux membres du conseil d'administration pour tous ses actes relatifs à la réalisation définitive de la fusion et à l'exécution des décisions de la présente assemblée des actionnaires.

#### SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée donne décharge pleine et entière au commissaire aux comptes au titre de sa mission.

#### HUITIEME RESOLUTION

Suite à la modification du capital subséquente à la fusion, les actionnaires décident de modifier en conséquence l'article 7 des statuts qui devient ainsi rédigé :

« .....

#### Article 7 - Capital Social

Suite à la fusion absorption de la société CONSERNOR, décidée par l'assemblée générale extraordinaire en date du 28 septembre 2012, le capital social a été porté à cent quatorze millions cent trente-huit mille huit cent dirhams (114.138.800 Dhs), soit une augmentation d'un montant 14.000.000,00 Dhs.

Le capital social est fixé à la somme de cent quatorze millions cent trente-huit mille huit cent dirhams (114 138 800,00 Dhs), divisé en 11 413 880 actions d'une valeur nominale de 10 dirhams entièrement libérées.

..... »

Le reste demeure sans changement.

#### NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de recomposer le Conseil d'Administration et désigne de nouveaux administrateurs

#### DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une expédition, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir les formalités prescrites par la Loi.

**www.unimergroup.com**

**Contact : finances@unimergroup.com**

Société Anonyme au capital de 100.138.800 Dhs - Siège Social : Km 11 Rue L Route Des Zenâtas - Ain-Sebâa Casablanca - R.C. n° 33.373

X EC 29/08/12